30 novembre 2004 **04.399**

Question Ursula de Meuron

Quel est le statut des nurses?

Les nurses qui ont suivi une formation dans notre canton et qui ont obtenu un diplôme, doivent constater aujourd'hui à quel point leur profession est dévalorisée. Il semble que l'on ne trouve même plus les nurses dans la grille de salaires.

En revanche, les éducatrices de la petite enfance, qui ont une formation qui dure trois ans, donc une année de plus que celle des nurses, sont beaucoup mieux rémunérées que celles-ci. La pratique et l'expérience des nurses ne semblent pas être prises en compte. Il aurait pourtant été judicieux et utile d'adapter leur formation en cours d'emploi pour qu'elles disposent d'un statut qui corresponde aux besoins d'aujourd'hui.

Actuellement les nurses sont pénalisées. Notre canton a offert et promu cette formation auprès des jeunes filles, et ceci – nous le rappelons – même à une époque où les autorités savaient que ce diplôme ne correspondait plus aux critères de notre système de santé.

Quel est le statut que l'on accorde aujourd'hui aux nurses?

Comment peuvent-elles intégrer et faire valoir leur expérience professionnelle, si elles souhaitent obtenir l'équivalence d'une éducatrice de la petite enfance?